

**Note à la presse N°24
3 décembre 2003**

L'ACCES AUX SERVICES DE READAPTATION POUR LES 600 MILLIONS DE PERSONNES HANDICAPEES

Geneva - A l'occasion de la Journée internationale des handicapés, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) invite instamment les gouvernements à s'engager résolument à promouvoir les droits des handicapés, à faciliter leur accès aux services de santé et de réadaptation et à les associer à toutes les activités de développement.

On compte aujourd'hui quelque 600 millions de personnes souffrant de handicaps à des degrés divers. Un quart de la population mondiale doit vivre au jour le jour avec ces difficultés qui touchent non seulement l'individu, mais des familles entières. Quatre-vingt pour cent des personnes handicapées vivent dans des pays à faible revenu; la majorité d'entre elles sont pauvres et n'ont pas accès à des services essentiels comme les établissements de réadaptation. L'augmentation du nombre de handicapés dans le monde s'explique par divers facteurs: croissance démographique, progrès de la médecine, - qui permettent de prolonger l'existence - , malnutrition, affections chroniques, VIH/SIDA, accidents de la route et mines terrestres. Durant les conflits civils, et d'autres épisodes violents, beaucoup de gens meurent mais le nombre de personnes qui deviennent handicapées peuvent créer une plus grande charge médicale.

Cet appel lancé aux gouvernements pour qu'ils s'engagent plus résolument à garantir aux personnes handicapées les services nécessaires et une pleine participation à la vie sociale fait écho aux recommandations unanimes des experts qui se sont réunis cette année à l'occasion d'une consultation internationale organisée par l'OMS et accueillie par le Gouvernement finlandais à Helsinki.

Les participants ont examiné l'impact du programme « Réadaptation à base communautaire » (RBC), dont l'objectif est de permettre aux personnes handicapées de se prendre en charge. Ce programme, introduit par l'OMS il y a une vingtaine d'années, a été adopté par 80 pays, la plupart à faible revenu. Il fait porter l'accent, moins sur les institutions et les hôpitaux qui n'offrent que des services médicaux de réadaptation, que sur les collectivités, mieux à même de travailler directement avec les handicapés pour que ces derniers bénéficient dans la dignité des mêmes chances et des mêmes droits que tous et améliorent ainsi leur existence.

Les exemples riches d'enseignement ne manquent pas. Au Viet Nam, par exemple, 80 pour cent des personnes handicapées sont parfaitement intégrés socialement, et le programme RBC fait partie intégrante du système de soins de santé primaires. Le ministère de la Santé fait le

nécessaire pour que l'insertion sociale de tous les handicapés soit réalisée d'ici à 2020. En Erythrée, où l'on dénombre plus de 50 000 handicapés, le programme RBC est l'un des volets des activités menées par le pays pour réaliser les objectifs de développement pour le millénaire. On lui doit, outre la création de services de réadaptation, le fait que plus de 80% des handicapés possèdent des terres.

Les participants à la consultation ont recommandé que les gouvernements intègrent les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et la Charte internationale des droits de l'homme dans leurs politiques en matière de handicap. Ces documents leur garantissent certains droits humains fondamentaux, comme le droit à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à l'insertion. De nombreux gouvernements se sont inspirés des Règles des Nations Unies pour élaborer une législation qui garantisse une meilleure qualité de vie aux personnes handicapées. Reste désormais à appliquer cette législation. L'OMS va contrôler la mise en place de ces Règles en utilisant des données en provenance des Etats Membres et des organisations non gouvernementales qui travaillent avec les personnes handicapées.

Les experts sont également convenus que la mise en œuvre du programme RBC nécessite une collaboration intersectorielle associant tous les ministères, notamment ceux de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, du travail, du développement et des finances. Ce programme devrait en outre être intégré dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Enfin, il importe, lors de la mise en œuvre, de faire intervenir les personnes handicapées, ainsi que leurs familles et leurs associations, à tous les niveaux, dans l'esprit du mot d'ordre qu'ils ont adopté « Rien de ce qui nous concerne ne se fera sans nous ».

Pour davantage d'informations, les journalistes peuvent contacter Fadéla Chaib, chargée de la communication, OMS, Genève, tél : +41 22 791 32 28 ; Fax : + 41 22 791 48 81 ; E-mail : chaibf@who.int. Pour des informations d'ordre technique concernant la consultation internationale consacrée à l'examen du programme « Réadaptation à base communautaire », prière de contacter M. Federico Montero ; Tél: 41 22 791 29 77; E-mail monterof@who.int ou M. Chapal Khasnabis ;Tél: 41 22 791 34 99; E-mail : khasnabisc@who.int,

On peut consulter les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et la Charte internationale des droits de l'homme sur le site suivant :<http://www.un.org/esa/socdev/enable/dissre00.htm>.

Plus d'informations sont disponibles à cette adresse:

http://www.who.int/ncd/disability/cbr_helsinki_report.pdf. Les 150 participants venus des quatre coins du monde, mais majoritairement des pays en développement, comptaient des représentants d'organisations de handicapés, de gouvernements, d'organisations des Nations Unies et d'autres parties prenantes comme la Banque mondiale et les organisations non gouvernementales nationales et internationales.